

raître les soupçons qu'on lui avait fait concevoir contre Tibère. Le jeune Néron, le favori du peuple et de sa mère, inconséquent et léger, se livra à des amis qui n'étaient que des espions, tandis que d'autres amis du même genre excitaient contre lui la jalousie de son frère; Néron se laissa entraîner, par leurs provocations, à d'imprudentes invectives, dont chaque parole était recueillie et dénoncée. L'espionnage alors était partout, et, plus qu'ailleurs, dans l'aimable famille de Tibère : par la femme de Néron, la fille de sa maîtresse Liville (voyez comme chez ces femmes la vertu était héréditaire !), Séjan n'ignorait pas un mot, pas une plainte, pas un soupir, pas un rêve de ce jeune homme. Peu à peu il savait les états de cette noble maison; les uns après les autres, les anciens amis de Germanicus, espionnés, accusés, dénoncés, mis à mort, laissaient sans rempart et sans défense l'imprudente famille de leur patron.

L'alarme s'y mit bientôt, et le vertige qui vient avec elle. Néron ne rencontrait plus personne qui lui parlât; on se détournait en le voyant; les amis de Séjan se raillaient de lui. Agrippine, par une erreur étrange, vint un jour se jeter en pleurs aux genoux de Tibère, et lui demander, elle dont toute la gloire était d'avoir été, comme les anciennes Romaines, *univira*, la permission de se remarier. On lui conseillait, à elle et à ses enfants, de s'en aller sur le Forum, d'embrasser la statue d'Auguste, d'appeler le peuple à leur secours contre cette guerre sourde et irrésistible que leur faisait la délation, ou bien encore de fuir en Germanie, d'aller trouver les légions, de se mettre sous la protection des aigles du prétoire : ils firent la double faute d'écouter ces conseils et de ne pas les suivre.

Tibère méditait un grand coup; mais il avait peur. Il

eut recours à sa ruse ordinaire, il fit le mort; il partit de Rome (an 26), presque sans cortège, avec ses amis les grammairiens, ne voulant entendre parler ni de harangues, ni de félicitations sur son passage, défendant par ordonnance qu'on troublât son repos. Les astrologues, cette puissance du siècle, prédisaient qu'il ne reviendrait pas à Rome¹.

Alors, en bon homme, en amateur des beautés de la nature, il voyagea longtemps autour du golfe de Naples, vit Nole, Sorrente, toute la promenade du touriste anglais; il ne fut content que lorsqu'il se fut enfermé dans l'île de Caprée; là, il ne se laissa plus aborder par personne. Ses lettres lui arrivaient par les mains de Séjan, tout-puissant par son absence. Le sénat lui demandait en vain le bonheur de le voir; une seule fois, Tibère daigna passer quelques jours sur la côte de Campanie, et le rivage fut couvert de sénateurs et de chevaliers, qui, tremblant devant Séjan et espérant mieux du maître que du serviteur, restaient la nuit sur le rivage pour attendre le moment de parler au prince, faisant la cour aux portiers de Tibère, jusqu'à ce que, sans les avoir vus, César les renvoyât à Rome. Il aimait à être loin les jours qui devaient décider de ses projets.

Ce fut de Caprée, où il semblait comme le prisonnier de Séjan, qu'arriva (29) une lettre vague, obscure, perfidement équivoque comme les siennes, dans laquelle il accusait Agrippine d'orgueil, Néron d'impudicité. On avait alors, et nous tâcherons d'expliquer pourquoi, tellement peur les uns des autres, que le sénat trembla que la lettre ne fût un piège tendu contre lui-même plutôt que contre

1. Tacite, *Annal.*, IV, 58, 67.

la famille de Germanicus. Dans l'avis d'un homme qui passait pour avoir part à la confiance de Tibère, il crut entrevoir la volonté du prince, et décida qu'il attendrait. Cependant le peuple entourait le sénat, portait en triomphe les images de Néron et d'Agrippine, soutenait que la lettre était fautive; car le peuple, lui aussi, avait peur de Tibère, et, loin de vouloir l'attaquer en face, criait : *Vive César!* La cour de Caprée répondit par des reproches menaçants. « Le sénat dédaignait donc les plaintes de l'empereur, le peuple était en révolte, les lois violées! » Le sénat trembla de sa faute, et se tint prêt à obéir. Néron fut exilé dans une île presque déserte, Drusus enfermé dans les souterrains du palais. Avant peu d'années, Néron était mort dans l'île Pontia (31); Tibère faisait raconter devant le sénat comment Drusus, privé d'aliments dans sa prison, avait vécu neuf jours de la boure de son matelas, et avait expiré en vouant à l'exécration la mémoire de son bourreau¹; comment enfin Agrippine, également reléguée dans une île, s'y était donné la mort (33), ou plutôt était morte de faim comme son fils et comme Julie sa mère. Par respect sans doute pour les personnes impériales, on ne voulait ni verser leur sang, ni porter la main sur elles : on se contentait de ne pas les nourrir².

1. Tacite, *Annal.*, VI, 24. V. aussi, sur la fin de Néron et d'Agrippine, Tacite, *ibid.*, 20, 23, 25; Suet., *in Tiber.*, 53, 54, 61, 64; *in Caio*, 10. Dion, LVIII.

2. On croit avoir retrouvé à Rome le lieu de sépulture d'un des fils de Germanicus : OSSA NERONIS CAESARIS GERMANICI CAESARIS F (ilii) DIVI AVG. PRON (epotis) FLAMIN (is) AVGVSTALIS QVAESTORIS. Orelli, 665. — Trois autres inscriptions (668-670), indiquent la place où ont été brûlés trois fils de Germanicus et d'Agrippine morts en bas âge. — Enfin on a rencontré l'épithaphe suivante : OSSA AGRIPPINAE M. AGRIPPAE F (iliae) DIVI AVG NEPTIS VXORIS GERMANICI CAESARIS MATRIS C. CAESARIS AVG GERMANICI PRINCIPIS. *Id.*, 659. Cette dernière tombe, sinon les autres, a été élevée sous Caligula. — Ces inscriptions proviennent toutes de l'*ustrinum* ou lieu de crémation situé près

Mais c'est maintenant qu'il faut voir à l'œuvre l'exilé de Caprée. Cette destruction à son profit de sa propre famille que Livie avait commencée et qu'il continuait, était maintenant presque complète. Livie elle-même, qui avait acheté par tant de sang l'élévation de son fils, Livie payée d'ingratitude, éloignée de toute affaire, venait de mourir dans une retraite où, pendant trois ans, son fils n'était venu la visiter qu'une fois; et Tibère, qui n'avait pas voulu se trouver à son lit de mort, s'était opposé aux honneurs que le sénat voulait lui rendre (29)¹. Le vide était donc à peu près complet autour de Tibère, et il n'avait, pour ainsi dire, plus de successeur à craindre : ou plutôt le successeur qu'il devait craindre ce n'était plus un César, c'était l'homme sous lequel il avait pris plaisir à disparaître, c'était l'instrument qui lui avait servi jusque-là à écraser tout ce qui lui faisait ombrage; cet instrument, dès qu'il devenait inutile, devenait dangereux. Tibère avait élevé Séjan à un comble de gloire après lequel il fallait nécessairement le briser; il l'avait presque officiellement associé à l'empire; il l'appelait, dans ses édits, *son Séjan*. Séjan allait être nommé consul pour cinq ans avec Tibère; son nom était inscrit partout à côté du nom de Tibère. Il avait un siège d'or au théâtre comme Tibère; sa statue était sur toutes les places, honorée par des sacrifices comme celle de Tibère. N'avait-il pas osé demander au prince la main d'une femme du sang impérial, Liville, qui était déjà sa maîtresse? Cet homme ne pouvait-il pas prétendre à succéder à Tibère? et, aux yeux

du mausolée d'Auguste. Elles ont été découvertes en 1777, près de Saint-Charles, *nel Corso*.

1. Tac., *Ann.*, V, 1. — Gravem in republicam matrem, graviorum domui Caesaris novercam. C'est ainsi qu'il caractérise Livie, 1, 10. Les monnaies qui rappellent l'apothéose de Livie sous le nom de *Julia Augusta*, sont du règne de Claude, son petit-fils.

de Tibère, un héritier ressemblait fort à un assassin. Cependant tout était habitué à obéir à Séjan ; la force de l'empire était dans ses mains, la lutte pouvait être dangereuse.

Tibère n'attaquait jamais de front. Il chercha d'abord à Séjan un rival : ce fut le dernier fils de Germanicus, Caius, aimé, à cause de son père, par le peuple et les soldats, et que le prince commença à montrer comme son successeur. Il lui chercha aussi un remplaçant, destiné à être après Séjan préfet du prétoire, c'est-à-dire chef de la seule force militaire qui fût en Italie, et gouverneur de l'empire sous Tibère : Nævius Sertorius Macro fut celui qu'il choisit (an 31).

Écoutez maintenant cette scène de la vie romaine, et voyez comment il s'y prit pour briser son Séjan. Il commença par bien s'assurer sur son rocher de Caprée ; il tint des vaisseaux prêts pour sa fuite, établit des signaux afin de connaître plus tôt l'issue de l'événement. Macro alors (17 octobre), au milieu de la nuit, arrive à Rome, rencontre Séjan : « J'ai une lettre de César pour le sénat, dit-il. César te donne la puissance tribunitienne. » (C'était l'associer à l'empire.) Séjan, plein de joie, arrive au sénat ; on le félicite de toutes parts. Il ne se doutait pas qu'au moment même, ses prétoriens étaient doucement éloignés de la garde du sénat, et remplacés par des *vigiles* dont le chef était du complot. Cependant on lit la lettre ; elle était longue, soumise, obséquieuse, parlant un peu de Séjan, puis revenant à des choses indifférentes, puis à Séjan encore, et se plaignant de lui. Cela étonnait ; les amis de Séjan étaient graves, silencieux ; ceux qui étaient moins directement liés à sa fortune faisaient quelques pas pour s'écarter de lui. Mais vient la fin de la lettre, où le vieux

César, d'un ton piteux, bas, plaintif, demandait, à titre de précaution, l'arrestation de Séjan, et priait qu'un des consuls et une garde de soldats vinsent prendre l'empereur à Caprée pour le conduire à Rome en sûreté s'expliquer devant le sénat (terrible menace que cette poltronnerie !). Alors tout change de face ; le sénat, qui, un moment auparavant, complimentait Séjan, se mord les lèvres ; les préteurs entourent Séjan ; le consul l'interpelle ; lui-même, étonné de cet accent impérieux et inaccoutumé, se fait répéter trois fois la question sans y répondre. Et lorsqu'enfin cette interminable lettre est terminée, une clameur universelle s'élève, les malédictions pleuvent sur lui ; le préfet des vigiles le prend sous sa garde : c'est comme l'orage du 9 thermidor ¹.

Et pour que la ressemblance fût plus parfaite, les prétoriens, les soldats de Séjan, lui manquaient de parole. Macro, qui les avait ramenés dans leur camp, était au milieu d'eux, jetant de l'or, montrant des ordres de César. Incertains, n'osant attaquer, n'osant défendre, ils prirent un terme moyen et plus sûr, ils se mirent à piller. Mais le peuple de Rome, lui, avait bien autre chose à penser : il avait Séjan à traîner dans les rues, cette idole déçue à blasphémer, ses statues et ses trophées à briser sous ses yeux, son corps à jeter d'un coup de croc aux gémonies. Et ce corps y pourrissait depuis neuf mois, quand Tibère, se croyant enfin sûr de son fait, osa faire un pas hors de la maison qu'il habitait à Caprée ².

1. Une inscription de Terni (Interamnæ) :—Salvti perpetvæ Avgvstæ libertati qve pvblicæ... providentiæ Ti. Cæsaris Avgvsti nati ad aeternitatem romani nominis svblato hoste perniciosissimo P. R., — donne idée de ce qu'était l'emphase adulatrice des sujets de Tibère, et leur haine contre Séjan une fois tombé. Orelli 689.

2. V. Dion, LVIII, p. 626-628 ; Tacite, *Annal.*, VI, 25 ; Juvénal, X, v. 66

Après la chute de Séjan, quelques naïfs espéraient un gouvernement plus doux. Il devait en être tout autrement : les amis de Séjan, c'est-à-dire tout ce qui lui avait fait la cour, tout ce qui avait flatté ses premiers esclaves, étaient une belle matière à proscription. Il se mêlait à cette poursuite, vaste et indéterminée, quelques ressentiments d'honnêtes gens. Le sénat osa deux ou trois fois profiter de l'occasion pour frapper, parmi la foule des proscrits, quelques bien infâmes délateurs. Le moment était chanceux pour ceux-ci ; ils avaient beaucoup à gagner, beaucoup à perdre.

On connaît l'horrible supplice des enfants de Séjan¹. Les prisons étaient remplies de ses amis ou de ceux qui passaient pour tels. Tibère, fatigué, les fit massacrer tous à la fois (33). Ce fut un affreux carnage. Il y en avait de tout sexe et de tout âge, d'illustres et d'inconnus ; il y avait des cadavres entassés, d'autres épars çà et là : on les jetait dans le Tibre sans que leurs parents pussent seulement en approcher. Des gardes étaient là épiaut chaque douleur, et tous ces corps flottèrent à l'aventure, sans que personne osât (tant les liens de la vie humaine étaient brisés !), en ramener un seul sur le rivage, ou rendre le moindre honneur à ceux que le flot y portait.

et suiv. ; Senec., *de Tranquillitate animi*, 11 ; Suet., *in Tiber.*, 65 ; Joseph., *Antiq. Jud.*, XVIII, 8.

1. « Il fut arrêté que l'on sévirait sur ce qui restait des enfants de Séjan ; la colère du peuple s'adouçissait pourtant, il avait vu assez de supplices ! On porte donc les deux enfants en prison, le fils qui comprenait son sort, la jeune fille qui s'en doutait si peu, qu'elle demandait : « Quelle était sa faute ? où la menait-on ? Elle ne le ferait plus, ajoutait-elle, et les châtimens de son âge pouvaient bien suffire. » Selon les auteurs contemporains, comme il était inouï qu'une vierge eût été mise à mort par les triumvirs, la fille de Séjan fut violée par le bourreau, puis aussitôt étranglée, et ces deux cadavres d'enfants furent jetés aux gémonies. » Tacite, *Annal.*, V, 9. — V. aussi Dion, LVIII, et Suet., *in Tiber.*, 61, d'après lequel il semble que cet acte de cruauté monstrueuse se soit renouvelé plus d'une fois.

Ce fut alors le plus haut période des cruelles passions de Tibère. Accoutumé à la terreur universelle, bien enfermé dans sa retraite, alléché par le sang qu'il avait goûté, il n'eut plus de frein ni de mesure. Des enfants de neuf ans, selon Suétone, furent punis du dernier supplice. Le deuil devint matière à accusation ; les femmes, qu'il était plus difficile de condamner sous d'autres prétextes, furent poursuivies pour cause de douleur (*ob lacrymas*)¹. Tout pliait devant Tibère ; le sénat était d'une servilité fatigante pour lui-même. Dion rapporte que les deux consuls qui venaient de célébrer le vingtième anniversaire de son règne avec tout le luxe ordinaire d'encens et de flatteries, furent aussitôt accusés, et reçurent leur sentence de mort. Asinius Gallus, condamné par le sénat au moment où il était à la table du prince, attendit pendant trois ans l'exécution de son jugement. C'était, en effet, un jeu de Tibère de faire languir les proscrits en face du supplice ; à l'un d'eux qui lui demandait la mort, il répondit : « Je ne suis pas encore réconcilié avec toi. » Enfin, trois ans après la chute de Séjan, on poursuivait encore ses amis ; et Tibère, impatient d'être au courant des supplices, était venu, non pas dans Rome, où la peur lui défendit à jamais de rentrer, mais aux portes de cette ville, recevant les nouvelles d'un jour à l'autre, assistant ainsi aux actes de sa justice et correspondant sans retard avec ses bourreaux (35).

J'ai poussé tout de suite les événements jusque-là. L'histoire de Séjan complète celle de la famille impériale, qui forme la partie extérieure, la partie dramatique de l'histoire de Tibère ; j'ai réduit tout cela en aussi peu de pages que j'ai pu : en voilà bien trop sur ces hideuses pas-

1. Tacite, *Annal.*, VI, 10.

sions. Ce palais des Césars fut un vrai coupe-gorge domestique. Je donne en appendice une généalogie, bien technique et bien aride, de la postérité de César et d'Auguste. Qu'on veuille bien cependant la parcourir et compter la série des crimes domestiques qui y sont énumérés. Je ne crois pas que sur une terre européenne il y ait jamais eu un palais aussi ensanglanté et des boucheries de famille comparables à celles qui signalaient le premier siècle de l'empire romain. Il faut chercher des analogues en Perse ou en Tartarie, et je ne sais même si on en trouverait. Je ne connais pas de meilleure réponse au triste paradoxe de ceux qui veulent voir dans le premier siècle de l'empire romain un temps de progrès démocratique, social et humanitaire.

§ II. — LA POLITIQUE DE TIBÈRE.

Mais ce sont là les faits et non pas les choses, les événements sans leur principe, l'énigme sans le mot. Voyons quelle était la vie, l'économie sociale de l'empire. J'ai dit comment Tibère s'était fait d'abord humblement et obscurément administrateur ; mais peu à peu, tout en rappelant sans cesse les exemples d'Auguste, il renonçait à sa politique, et, se retirant doucement de cette lutte qu'Auguste avait entreprise contre la Rome nouvelle, il laissait tomber une à une des traditions un moment relevées.

Entre la vieille Rome et la Rome cosmopolite, de quoi s'agissait-il ? D'une vaisselle d'étain ou d'une vaisselle d'or, d'une robe de laine ou d'une robe de soie (habit commun aux hommes et aux femmes, déshonneur du sexe viril)¹,

1. Ne vestis serica viros fœdaret. (Tacite, *Annal.*, II, 33.)

d'un faisan ou d'un *attagen* de moins sur la table, d'un souper de 200 sesterces (53 francs) comme le prescrivait Auguste, ou d'un souper de 10 millions de sesterces comme le fit Caligula. La question du luxe dominait tout. Il aurait fallu pour faire vivre l'État et faire vivre les pauvres que les riches se résignassent à vivre comme eux.

La puissance de l'esprit officiel chez les Romains pouvait seule soutenir un peu la vieille morale des lois somptuaires. Il y avait encore de scrupuleux édiles qui criaient au scandale quand ils voyaient sur le marché trois beaux poissons se vendre 30,000 sesterces (7,970 francs)¹, qui passaient en grondant devant les maisons de jeu, qui soupçonnaient finement qu'on ne leur disait pas le véritable prix auquel on avait acheté ces beaux vases de Corinthe. Il y avait des sénateurs qui, sans pitié pour l'embarras de leurs collègues, se plaignaient de la familiarité de ceux-ci avec des histrions et des pantomimes. Il y avait, en un mot, quantité de vieilles lois que le sénat n'osait guère attaquer, mais se souciait moins encore de remettre en honneur ; quantité de vieilles questions que Tibère aimait mieux, disait-il, traiter par lettres que de vive voix, pour ne pas voir trop de figures embarrassées autour de lui². L'esprit du siècle était bien fort : Auguste lui-même, malgré les rigoristes du sénat, n'avait osé toucher à la parure des

1. Suet., *in Tiber.*, 34. C'étaient des surmulets, poissons très-recherchés. « On envoya à Tibère un surmulet de quatre livres et demie, qu'il fit porter au marché et mettre en vente. « Mes amis, dit-il, je me trompe bien, si ce n'est Octavius ou Apicius qui l'achète. » Il fit plus que gagner son pari ; il y eut enchère entre eux deux : Octavius l'emporta, et ses amis l'honorèrent beaucoup d'avoir payé 5,000 sest. un poisson que César vendait et qu'Apicius n'avait osé acheter. » Sénèq., *Ep.* 95. Un de ces poissons fut payé sous Caligula 8,000 sest. Pline, IX, *Hist. nat.*, 17. D'autres, 6 à 7,000 sest. Juvénal, IV, 45. Macrobe, II, 42.

2. Tot a majoribus repertæ leges, tot quas divus Augustus tulit, illæ oblivione, hæ... contemptu abolitæ. (Tacite, *Annal.*, III, 54.)